

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CAP-CHAT

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 9h00, le 12 mai 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Judes Landry, maire

Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district # 1 Régis Soucy, conseiller du district # 2 Simon Landry, conseiller du district # 3 Louis-Seize Sergerie, conseiller du district # 6

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT: Keven Gauthier, directeur général et greffier

ÉTAIENT ABSENTS: Richard Émond, conseiller du district # 4

Sébastien Landry, conseiller du district #5

Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 9h00.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

- 1. RÉS. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. RÉS. Autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de changement de réfrigérant à l'aréna Budget rég.
- 3. RÉS. AVIS DE MOTION concernant l'adoption d'un Règlement relatif à l'article 573.1.0.13 de la Loi sur les cités et villes déléguant à un fonctionnaire de la Ville le pouvoir de former un Comité de sélection.
- 4. Levée de l'assemblée.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### RÉS.27.05.17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que **l'ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE** 



RÉS.28.05.17

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE RÉFRIGÉRANT À L'ARÉNA – BUDGET RÉG.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux de changement de réfrigérant à l'aréna;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agissait d'un appel d'offres avec un système de pondération et d'évaluation des offres;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu trois soumissions dans le cadre de cet appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'ouverture des soumissions, l'enveloppe de prix de chacun des soumissionnaires a été ouverte par erreur en sus de l'enveloppe contenant les documents permettant d'évaluer la portion « *qualitative* » de l'offre;

**CONSIDÉRANT** que cela a pour effet de vicier le processus d'appel d'offres et qu'il y a lieu, par conséquent, de lancer un nouvel appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par RÉGIS SOUCY et résolu unanimement :

- DE rejeter l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux de changement de réfrigérant à l'aréna lancé par la Municipalité sur le SÉAO le 20 avril 2017 (référence 1068281);
- DE lancer un nouvel appel d'offres au même effet, étant entendu qu'un nouveau comité de sélection composé de membres différents de celui qui avait été formé initialement sera formé aux fins de ce nouvel appel d'offres;
- **DE** transmettre une copie de la présente résolution à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une offre dans le cadre de cet appel d'offres afin qu'ils soient informés de la décision du conseil.

Il est, de plus, résolu que cette dépense soit appropriée au budget régulier.

### ADOPTÉE

# RÉS.29.05.17

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'ARTICLE 573.1.0.13 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DÉLÉGUANT À UN FONCTIONNAIRE DE LA VILLE LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION

MONSIEUR SIMON LANDRY, conseiller du district # 3, donne AVIS DE MOTION, qu'à une séance ultérieure, il présentera un RÈGLEMENT relatif à l'article 573.1.0.13 de la Loi sur les cités et villes déléguant à un fonctionnaire de la Ville le pouvoir de former un Comité de sélection.

### **ADOPTÉE**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 9h12 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY KEVEN GAUTHIER
MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER